

Procédure d'hygiène production végétale









Nettoyage / Lavage

Désinfection

Traitement de l'eau d'irrigation

Désinfection du matériel

Hygiène du personnel









OMNIUM AGRICOLE DU SOUSS Zone Industrielle Tassila III - Agadir - Maroc Tél: 05 28 33 10 10 Fax: 05 28 33 35 82

PROCÉDURE D'HYGIÉNE EN PRODUCTION VÉGÉTALE

Action	Motivation	S	olution	Application
Désinfection Serres + Stations de conditionnement	conditionnement, la maitrise de l'hygiène est un élément très important dans l'objectif de réduction des coûts: Produire mieux = baisser ses prix de revient La totalité des surfaces et matériels en contact avec les plantes doit être traitée, en portant attention particulièrement aux outils de taille et tous accessoires mobiles qui peuvent répandre une infection. La totalité des surfaces de manipulation des fruits et légumes ainsi que les chambres froides et les aires du	DESOGERME Homologation Teste efficacité	ABRIS-SERRE au Maroc N°: F11-1-055 SP VÉGÉTAUX N° 9800120. MIRCROSERRE (France) N° 2000283. virucide sur virus de la mosaique	Par aspersion , pulvérisation , thermo nébulisation ou trempage. Sur murs, sols, parois, toits, abords, matériels divers, serres, vitrages, chaine de triage, aire du stockage, chambres froides, outillage Certifié Ecocert France utilisable pour agriculture biologique DESOGERME ABRIS-SERRE Dilué à 2 % Effets bactéricide, fongicide et virucide. D.SP VÉGÉTAUX Dilué à 1 % Effets bactéricide, fongicide et algicide. D. MICROSERRE Dilué à 2 % thermo nébulisation à 1.5 ml/m3, contact : 4 heures. D.SANISERRE Dilué à 1% thermo nébulisation à 1.5 ml/m3, contact : 3 heures.
Traitement de l'eau d'irrigation	VÉGÉTACID R et DESOGERME SP VÉGÉTAUX:	Certifié pourHomolgation	SP VÉGÉTAUX l'agriculture biologique N° 9800120. NFT 72150 - 72171 - 90360.	 Détartrage et élimination des algues collées: employer AXIS DNM et DECAGRI dilués, rincer abondamment, vérifier le pH. Introduire DESOGERME SP VÉGÉTAUX avec une pompe doseuse, 1 à 2 L/100 m3 (10 à 20 g/m3 d'eau) dans les eaux à traiter. Utiliser un doseur DOSATRON réglé à 1 ou 2 % en aspirant une solution pré diluée à 1/1000. En cas de contamination importante, traiter les canalisations et cuves à des dilutions de 1/200 à 1 /100 (contact ½ heure), rincer abondamment, puis doser ensuite à 1 ou 2L /100 m3.
Désinfection du matériel		DESOGERME • Certifié pour • Homolgation • Norme biocides Référance :	AGRISEC I'agriculture biologique N° 9900260. NFT 72.301 EN 1650. Bactéricide , fongicide, levuricde (brettanomyces), Virucide : virus PVX (potexvirus).	 Traitement des locaux et matériels de culture (serres et abris). Traitement fongicide: 40%, traitement bactéricide: 2%, virucide: 100 % Temps de contact à 20 ° C: bactéricide: 5 mn, fongicide: 10 mn, virucide: 15 mn



SRICOLE DU SOUSS